

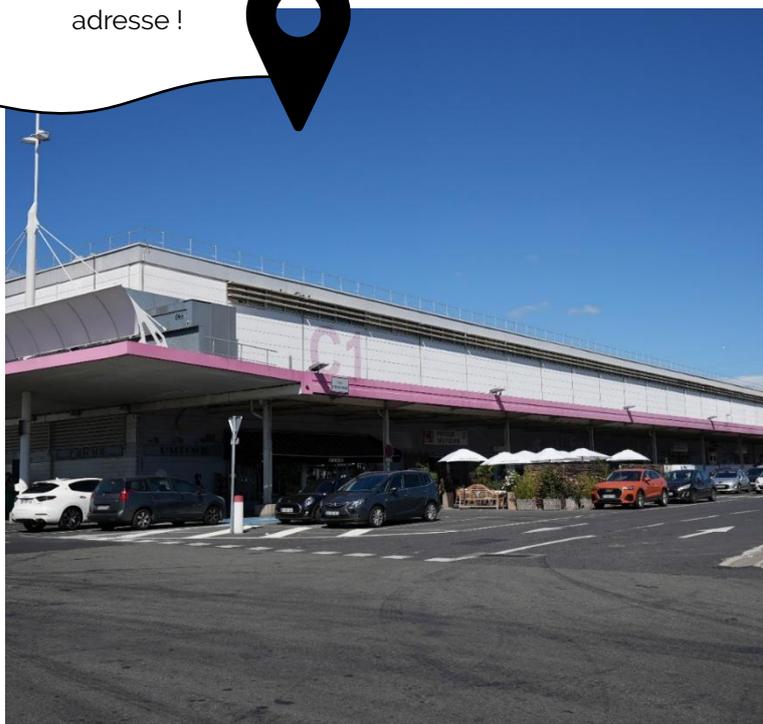
# REFRIGERATEUR COLLECTIF BATIMENT C1- 8 M<sup>2</sup> SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION À LOUER

## LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Réfrigérateur collectif en rez de chaussée pour un usage de stockage de fleurs coupées de 8 m<sup>2</sup>, situé dans le bâtiment C1, l'emplacement livré en l'état.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur du secteur horticulture et décoration, Avenue des Maraîchers.

Venez découvrir  
votre future  
adresse !



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : C1
- **ESI** : 01/C1/00/T/F13G
- **Surfaces** : 8 m<sup>2</sup>
- **Disponibilité du bien** : Septembre 2025 sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- **Descriptif technique** :
  - Réfrigérateur collectif à usage de stockage de fleurs coupées.
  - Respect des activités du secteur
  - Non divisible et non extensible en surface
  - Tous les travaux d'aménagement sont à la charge du preneur.

**Demandez à visiter ce bien ! 06 48 43 25 08**



# LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

**Type de contrat** : Convention d'occupation précaire de 3 ans.

	<b>REDEVANCES (€HT/M<sup>2</sup>/AN)</b>	<b>CHARGES (€HT/M<sup>2</sup>/AN)</b>	<b>DEPOT DE GARANTIE</b>
<b>Entrepôt</b>	<b>171,74€</b>	<b>104,42€</b>	<b>663,00€</b>

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024

- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85 € HT/m<sup>2</sup>/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

## DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE **02/08/2025 à 16H00**



### Pièces administratives :

- **La carte d'identité du représentant légal de la société candidate**
- **Extrait K-BIS de moins de trois mois**
- **Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation**
- **Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles**
- **Dernier bilan comptable de la société**

### Pièces liées au projet :

- **Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)**
- **Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)**



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

## LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	<b>40%</b>
Solidité et garantie financière	<b>30%</b>
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	<b>15%</b>
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	<b>15%</b>

-  Produits d'origine française. ★ ★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★ ★ ★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★ ★ ★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★ ★ ★

## LA PROCEDURE

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisinternational.com](http://www.rungisinternational.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

### RELATION CLIENTÈLE

#### CELINE GUINET

Direction commerciale

[celine.guinet@semmaris.fr](mailto:celine.guinet@semmaris.fr)

+33 1 41 80 88 93 - +33 6 48 43 25 08



### SUPPORT TECHNIQUE

#### KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

[emplacement.commercial@semmaris.fr](mailto:emplacement.commercial@semmaris.fr)

